



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 08/2012

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 427'000.00 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit de CHF 427'000.00 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet

1. PRÉAMBULE

La conduite d'eau potable dans le chemin de Pra-Riondet qui relie la route du Bas-du-Rossé et le chemin du Mont-Tendre compte parmi les plus anciennes du réseau et est de plus sous-dimensionnée.

L'ouverture de fouilles dans ce chemin a donc naturellement posé la question du remplacement éventuel des services présents dans la chaussée ou à proximité, voire l'installation de nouveaux services si nécessaire.

En ce qui concerne les collecteurs communaux d'évacuation des eaux, il est nécessaire de profiter de remplacer partiellement le collecteur d'eaux claires existant et de prolonger celui d'eaux usées de manière à équiper les zones construites à ce jour.

Le Service du Gaz de la Ville de Lausanne, dont le réseau est présent dans la route du Bas-du-Rossé et dans la partie supérieure du chemin du Mont-Tendre, souhaite saisir l'opportunité de ces travaux pour réaliser un bouclage entre ces deux points.

Enfin, le chemin sera partiellement réfectionné et légèrement réaménagé, notamment avec la création de deux places d'évitement.

2. DESCRIPTION DU PROJET DE CONDUITE D'EAU POTABLE

2.1. Situation actuelle

La conduite communale existant dans le chemin de Pra-Riondet, en fonte de diamètre 100 mm., date de 1963. Non seulement elle est l'une des plus anciennes du réseau, mais encore son calibre ne répond plus aux exigences minimales de l'ECA en matière de défense incendie. Plusieurs fuites ont été détectées et réparées ces dernières années, signe qu'il est nécessaire de remplacer cette conduite.

Il s'agit ainsi de garantir la sécurité d'alimentation de cet important quartier.

2.2. Situation projetée

Le projet prévoit le remplacement de l'ancienne conduite communale par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE) de diamètre 160/141 mm. sur le tronçon A-B-C-D-E. Les 3 bornes hydrants (BH) seront changées en partie et les prises des privés seront transférées sur la nouvelle conduite.

3. DESCRIPTION DU PROJET COLLECTEURS D'ÉVACUATION DES EAUX

3.1. Situation actuelle

Le collecteur EC existant dans ce chemin est en mauvais état et sous-dimensionné dans sa partie Est et doit être remplacé.

Lors des travaux de mise en séparatif de la route d'Allaman et du Bas-du-Rossé, à la fin des années 1990, des attentes d'eaux usées et d'eaux claires avaient été posées en amorce dans le chemin de Pra-Riondet.

3.2. Situation future

Le projet prévoit de remplacer le collecteur EC sur 55.40 m. et de poser en parallèle un collecteur EU sur ce même tronçon pour équiper la zone construite à ce jour.

4. DESCRIPTION DU PROJET DU SERVICE DU GAZ

4.1. Situation actuelle

Le réseau du Service du Gaz de la Ville de Lausanne est situé, dans ce secteur, dans la route du Bas-du-Rossé et dans la partie supérieure du chemin du Mont-Tendre. Ce Service avait planifié depuis de nombreuses années un bouclage entre ces deux points de son réseau et attendait l'opportunité de le réaliser simultanément à d'autres travaux prévu dans le secteur. Le moment est idéal pour procéder à cette réalisation, dans le cadre des travaux communaux.

4.2. Situation future

Le projet du Service du Gaz prévoit la pose d'une nouvelle conduite en PE sur une longueur de 300 m'.

5. DESCRIPTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN

5.1. Situation actuelle

Le chemin en son état actuel, considéré entre la route du Bas-du-Rossé et le haut du chemin du Mont-Tendre, est relativement étroit. Sa largeur varie entre 2.70 m. et 3.80 m. Il dispose actuellement d'une place de parc pour les jardins familiaux situés dans le secteur qui peut aussi être utilisée comme place d'évitement.

En ce qui concerne son état, il peut être qualifié de bon dans la partie Ouest, à partir de la parcelle N° 1155. En revanche, dans la partie Est, tant la superstructure (enrobé) que l'infrastructure (encaissement) sont en mauvais état. Ce dernier élément a été contrôlé par un sondage sur place qui a permis de constater que le chemin n'était quasiment pas fondé dans ce secteur.

5.2. Situation future

Le projet prévoit, dans la partie Est, entre la route du Bas-du-Rossé et la parcelle N° 1155, de réfectionner l'encaissement sur toute la largeur du chemin. Il s'agira en réalité de réfectionner le solde des zones du chemin qui n'auront pas été touchées par les fouilles.

Par ailleurs, sur l'entier des 300 m', la largeur du chemin va être localement adaptée et légèrement élargie par endroit, de façon à atteindre une largeur de 3.50 m. dans la partie Est, et 3.20 m. dans la partie Ouest.

Enfin, deux nouvelles places d'évitement seront créées, d'une longueur respectivement de 10 et 13 m. afin de faciliter les croisements.

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux sont planifiés pour le printemps 2013.

7. MONTANT DES TRAVAUX

Le montant est de CHF 426'400.00 et arrondi à CHF 427'000.00. Il comprend les taxes (TVA), les imprévus (env. 8 %) ainsi que les honoraires de l'étude et de la surveillance des travaux.

8. FINANCEMENT

Un subside de l'ordre de 20 % environ sur les travaux relatifs au remplacement de la conduite d'eau sera attribué par l'ECA (Etablissement Cantonal de l'Assurance incendie). La demande est en cours. Le solde sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale.

9. AMORTISSEMENTS

Les frais restants seront amortis de la manière suivante

- pour la conduite d'eau : par les excédents du compte « Eau » des exercices 2013 et suivants.
- pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants.
- pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs.

10. CONCLUSIONS

De manière générale, ce projet de réfection de la conduite d'eau potable a déclenché la réfection ou l'extension de divers autres services. L'opportunité de mettre à neuf les différents services qui le nécessitent durant ces travaux doit en effet être saisie. A noter à ce propos que tant au niveau de Swisscom que de la SEFA (électricité, éclairage public), il n'y a pas d'intérêt à poser de nouveaux équipements dans le chemin. Ce projet permettra aussi d'améliorer la desserte routière locale par quelques aménagements légers.

Cette réalisation commune est pertinente à plus d'un titre : elle permet d'une part une seule mise en chantier plutôt que la réouverture de fouilles dans le même secteur dans quelques années, donc limite globalement les nuisances, et d'autre part le regroupement de ces travaux en une seule étape est économiquement plus avantageux que l'ouverture de plusieurs chantiers successifs.

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales à cet endroit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETUY

- vu le préavis no 08/2012 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux claires (EC), de la prolongation du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet
2. d'allouer le crédit de CHF 427'000.00 pour financer ces travaux.
3. d'autoriser le financement cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune.
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme
 - pour la conduite d'eau : par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2013 et suivants.
 - pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants.
 - pour les aménagements routiers : le compte de réserve, provision pour travaux futurs.
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Roulet



La Secrétaire :



S. Ruchet

Annexes : 3 extraits de plan de situation

Municipal responsable : M. Louis-Daniel Martin